

Consignes en cas d'incendie ou de décomposition de produits fertilisants azotés

1

Appeler les pompiers, en composant le 18 (ou le 112 d'un téléphone portable). Leur montrer ce document.



2

Ne pas inhaler les fumées. Evacuer les personnes ne participant pas à la lutte contre le feu, dans la direction d'où vient le vent.

3

Ouvrir les portes, les fenêtres et lanterneaux pour assurer une ventilation maximale.



A l'attention des personnes intervenant dans la lutte contre l'incendie :

4

Pour intervenir, utiliser un appareil respiratoire isolant et autonome.



5

En cas de décomposition, **utiliser de l'eau**, ne pas utiliser des extincteurs avec gaz carbonique, poudres, sable, vapeur ou tout agent d'extinction "par étouffement" qui risquent d'accroître l'incendie : **extraire le produit en décomposition du tas** pour le noyer à l'écart ou attaquer la zone en décomposition directement dans le tas avec une lance à eau autopropulsive.



6

En cas d'incendie voisin du tas de fertilisants, attaquer les flammes avec de grandes quantités d'eau et **protéger les engrais en arrosant la surface du tas**. Recueillir si possible les eaux d'extinction dans un réservoir afin d'éviter qu'elles n'enrichissent en éléments fertilisants, les égouts ou les cours d'eau.



RETOUR D'EXPERIENCE : la plupart des accidents impliquant des produits fertilisants ont eu lieu lors de réparations d'appareils mal nettoyés.

Le matériel de manutention, de transports et d'épandage des produits fertilisants devra être nettoyé de toute trace de produit, notamment dans les tubes et les cavités, avant toute opération d'entretien et en particulier de soudage.

Les conseils pratiques de ce document ne se substituent pas aux réglementations en vigueur.

Votre distributeur

unifa

Bien nourrir les plantes
pour mieux nourrir les hommes

UNION DES INDUSTRIES
DE LA FERTILISATION

UNIFA • Union des Industries de la Fertilisation
14, rue de la République - Le Diamant A
92909 Paris La Défense Cedex
Tél : 01 46 53 10 30 – Fax : 01 46 53 10 35
E-mail : contact@unifa.fr – Site Web : www.unifa.fr



Bonnes pratiques pour le stockage des produits fertilisants solides

- Dans les conditions normales de stockage et de manutention, les fertilisants conformes aux normes françaises (NFU 42001), aux directives européennes (Engrais CE) ou bien homologués ne présentent pas de caractère intrinsèquement dangereux.
- Dans leurs conditions normales d'emploi, les produits fertilisants sont stables, **ils ne sont ni toxiques, ni spontanément explosifs ou combustibles**. Les contrôles et les tests imposés par la réglementation française en garantissent "l'innocuité pour l'homme, les animaux et leur environnement" ainsi que leur efficacité agronomique.

unifa

Bien nourrir les plantes
pour mieux nourrir les hommes

UNION DES INDUSTRIES
DE LA FERTILISATION

Si des ammonitrates sont pris dans un incendie devenu incontrôlable, évacuer les lieux rapidement.

Préconisations de stockage des produits fertilisants solides* :

Ces pratiques permettent de préserver la qualité des produits, de limiter les pollutions accidentelles ainsi que les risques liés à la proximité de matières incompatibles avec les fertilisants :

1

Stocker à l'écart de tout produit potentiellement inflammable, (stock de sacs vides, palettes...), des produits agricoles (céréales, paille, foin, aliments pour animaux...), ainsi que de toute source de contamination éventuelle : fioul, carburant, gaz, sciures, déjections animales, produits phytosanitaires, détergents, produits chlorés minéraux tels que chlorate de soude ou eau de Javel...



2

Stocker les produits fertilisants dans un **local propre et aéré**, pour éviter une reprise d'humidité pouvant conduire à la prise en masse du produit.

- Dans le cas d'un sol non stabilisé, disposer les sacs ou les big-bags sur des palettes, en îlots de taille raisonnable, pour les isoler du sol et des murs...
- Entreposer le vrac sur un sol imperméable, sans fissure ni cavité (ex : dalle en béton) et à l'abri de l'humidité pour éviter la prise en masse du tas.

Pour un stockage en plein air, possible en cas de courte durée, recouvrir les produits conditionnés d'une bâche plastique blanche. Il est formellement déconseillé de stocker le produit en vrac à l'extérieur.



3

Séparer physiquement les différents types de produits fertilisants entre eux, pour éviter tout mélange du vrac, certains produits étant incompatibles.



4

Proscrire tout apport direct de chaleur ou source potentielle d'incendie : flamme, soudure, ampoules et fils électriques, élément de chauffage, pouvant être mis en contact avec les fertilisants.



5

Pour éviter des fuites d'huile ou de carburant risquant de polluer les produits, arrêter le moteur de tout engin situé près d'un stock d'engrais si le conducteur doit s'éloigner, même pour quelques instants. En dehors des heures de travail, stationner les engins à moteur à bonne distance du bâtiment de stockage des fertilisants.

Ces recommandations deviennent impératives dans le cas des fertilisants dont l'azote provient du nitrate d'amonium

Dans le cas des fertilisants solides azotés contenant du nitrate d'ammonium, certains risques peuvent apparaître en cas d'apport extérieur de chaleur, lors d'un incendie par exemple, ou à la suite d'une contamination par des substances combustibles ou incompatibles.

- les engrais composés, s'ils sont mis au contact d'une source de **chaleur supérieure à 120°C**, peuvent être le siège d'une décomposition qui s'accompagne dans tous les cas d'un dégagement de fumées épaisses et de **gaz toxiques** qu'il ne faut pas inhaler. Pour certaines formules contenant du nitrate d'ammonium, la décomposition est parfois **auto-entretenue** et possible même en l'absence d'air.
- les engrais azotés simples, s'ils sont soumis à une source d'énergie externe importante (170°C), peuvent aussi faire l'objet de **décomposition** qui dans ce cas cessera dès que la source d'énergie disparaît. Pendant la période de décomposition thermique, il y a émissions de gaz toxiques puis diffusion possible dans l'environnement du produit fondu car liquéfié.

Dans certaines conditions précises, un risque de **détonation** peut intervenir avec les fertilisants contenant du nitrate d'ammonium, notamment les ammonitrates : sous l'action d'une amorce explosive ou en présence d'un incendie important, si le produit est **contaminé** et soumis au **confinement**.

Cependant, les ammonitrates conformes à la réglementation en vigueur en France, et exempts de contamination extérieure sont particulièrement difficiles à faire détoner : ni une simple flamme ou une étincelle, ni une friction ne peuvent causer une détonation ; une initiation par onde de choc nécessite en effet une énergie très importante (explosif, bouteille de gaz comprimé...). Par contre, **le chauffage** avec **contamination**, joint à un **impact très violent** (projectile) sur le produit fondu ou bien au maintien d'un **confinement** empêchant l'évacuation des gaz chauds émis par la décomposition sont les seuls mécanismes susceptibles d'initier une détonation.

La **prévention** de toute contamination et de tout confinement est donc fondamentale dans la **maîtrise de ces risques**.

